



Master MEEF 1

Première année et **Seconde année**

ÉSPÉ académie de Créteil

**Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de
la formation – 1^{er} degré**

**Vadémécum du contrôle des
connaissances**

2016 – 2017

Table des matières

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
1. Autres documents de cadrage.....	4
2. Modalités de contrôle des connaissances.....	4
2.1. Examens terminaux.....	4
2.1.1. Calendrier.....	4
2.1.2. Modalités	4
2.2. Contrôle continu.....	5
2.2.1. Organisation des épreuves.....	5
2.2.2. Remise des notes	5
2.2.3. Soutenances.....	5
2.2.4. Assiduité.....	5
2.2.5. Absence aux épreuves.....	6
2.2.6. Plagiat.....	6
2.3. Régime dérogatoire	6
3. Organisation des stages à l'étranger (M1)	6
4. Système de notation	7
4.1 Attribution des notes	7
4.2. Compensation	7
4.3. Seconde session.....	8
5. Jury du diplôme	8
5.1. Composition, rôle (cf. charte des examens UPEC).....	8
5.2. Communication des notes	8
6. Passage de la première année de Master en seconde année de Master, redoublement	8
Cas particuliers des EFS.....	9
7. Choix de l'Unité d'approfondissement et de recherche (UAR)	9
II. LE PORTFOLIO, OUTIL DE FORMATION ET D'ÉVALUATION	10
1. Un outil de formation : exemples de contenus possibles du portfolio	10
Pour la première année de Master	10
UE3	10
UE8	11
Pour la seconde année de Master	11
UE13	11
UE17	11
2. Un outil d'évaluation : travaux demandés pour le contrôle des connaissances	11
Pour la première année de Master	11
UE3	11
UE8	12
Pour la seconde année de Master.....	12
(étudiant.e.s professeurs des écoles stagiaires)	12
UE13	12
UE17	13
Pour la seconde année de Master.....	13
(étudiant.e.s non professeur.e.s des écoles stagiaires)	13
UE13	13
UE17	13
III. UNITES D'APPROFONDISSEMENT ET DE RECHERCHE (UAR)	14
1. Note de recherche (première année de Master)	14
2. Mémoire (seconde année de Master)	14
Soutenance	14

ANNEXE 1	17
Système de notation et de compensation.....	17
Master MEEF 1 - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	17
Attribution des notes.....	17
Compensation	17
Seconde session.....	17
Abréviations et sigles	18

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce Vadémécum explicite l'organisation du contrôle des connaissances de la première et de la seconde année du Master MEEF 1 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - 1^{er} degré. Il complète les brochures de présentation du diplôme et s'appuie sur la charte des examens s'appliquant à l'ensemble des diplômes de l'UPEC. Il donne le cadrage du portfolio à partir duquel sont évalués les ECUE liés aux stages (UE3, UE8 en première année et UE13, UE17 en deuxième année).

Les étudiant.e.s qui redoublent leur année universitaire en première ou seconde année de Master MEEF 1 sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances telles qu'elles sont définies pour l'année en cours. Ainsi, les modifications apportées à l'évaluation de certains ECUE peuvent obliger l'étudiant.e à repasser ceux pour lesquels les modalités ont changé.

Cette règle vaut également pour les étudiant.e.s qui changent de modalité de formation avec une maquette différente.

Chaque situation d'étudiant.e sera analysée par le service master MEEF 1.

1. Autres documents de cadrage

L'ensemble des dispositions relatives au contrôle des connaissances est communiqué aux étudiant.e.s en début d'année dès leur accueil, dans un tableau inséré dans les brochures du diplôme consultables en ligne sur le site web de l'ESPE de l'académie de Créteil. Ce document est valable quelle que soit la modalité de formation dans laquelle ils/elles sont inscrit.e.s. Il récapitule les modalités du contrôle des connaissances pour chaque ECUE du cursus, modalités par ailleurs précisées dans les descriptifs de ces ECUE qui figurent dans les brochures du diplôme. Il indique aussi le calendrier des examens terminaux. Brochures et calendriers sont consultables en ligne sur le site de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ÉSPÉ) de l'académie de Créteil (<http://espe.u-pec.fr>).

La charte des examens de l'UPEC peut être consultée sur le site Web de l'UPEC.

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1. Examens terminaux

2.1.1. Calendrier

Les examens terminaux sont organisés selon un calendrier d'épreuves commun aux différents sites de formation.

2.1.2. Modalités

La durée des épreuves écrites de 1^{ère} année de master, en contrôle terminal est fixée comme suit :

Durée de l'épreuve	EC concernés
30 minutes	EC 2.1 (semestre 1, UE2)
2 heures	EC 1.2 et EC 1.4 (semestre 1, UE1) EC 2.2 (semestre 1, UE2)
3 heures	EC 1.1 et EC 1.3 (semestre 1, UE1)
4 heures	EC 5.1 et EC 5.3 (semestre 2, UE5)

Le tiers temps pour les étudiant.e.s en situation de handicap est systématiquement prévu pour chaque épreuve.

Les sujets sont élaborés au début du semestre par les enseignant.e.s qui participent aux enseignements dans un EC, sous la coordination du responsable de ces EC. Les cinq sujets (trois sujets principaux différents pour la composition sur sites et pour la formation à distance, un sujet de secours et un sujet de session 2) sont adressés au secrétariat de la

responsable du master dans une présentation normalisée¹. Tous les étudiant.e.s composent sur le même sujet et au même moment pour un même ECUE, quel que soit le site où ils passent l'examen.

La correction des copies des examens terminaux se fait sous anonymat. Elle donne lieu à une harmonisation entre enseignant.e.s.

Ces derniers remettent les copies corrigées au secrétariat pédagogique de leur site, qui lève l'anonymat et procède à la saisie des notes.

La maîtrise de la langue est fondamentale, tant au niveau du master que du concours. Aussi est-il tenu compte, dans les barèmes de correction de la qualité syntaxique et orthographique de la production des étudiant.e.s. Une aide personnalisée à l'amélioration des compétences dans le domaine, indiquant les points forts et faibles des travaux écrits, sera proposée aux étudiant.e.s afin de les aider à mesurer leur progression en la matière.

Les copies peuvent être consultées par les étudiant.e.s, selon un calendrier établi dans chaque site, en présence d'un.e enseignant.e de la discipline concernée.

2.2. Contrôle continu

2.2.1. Organisation des épreuves

Les épreuves du contrôle continu sont proposées par chaque enseignant.e dans le cadre de l'enseignement dont elle ou il est responsable, après concertation avec les autres enseignant.e.s en charge d'autres groupes pour le même ECUE.

Par définition, le contrôle continu d'un ECUE comporte au moins deux éléments.

Au semestre 2, l'épreuve orale de contrôle continu de l'UE7 permet aux étudiant.e.s de se mettre dans la situation des épreuves d'admission du CRPE. C'est pourquoi la présence de tous les étudiant.e.s lors de cette épreuve est obligatoire.

2.2.2. Remise des notes

Les notes obtenues par les étudiant.e.s dans un ECUE sont portées par l'enseignant.e sur un bordereau disponible au secrétariat pédagogique du site ; ce bordereau est retourné à ce même secrétariat dans les délais prévus.

2.2.3. Soutenances

Les soutenances des mémoires (EC18.2) sont organisées par chaque responsable d'unité d'approfondissement et de recherche au cours du mois de mai 2017 pour la 1^{re} session et juin pour la 2^e session. La soutenance est publique et se fait devant deux enseignant.e.s-chercheurs (ou un.e enseignant.e-chercheur et un.e enseignant.e), dont la directrice ou le directeur du mémoire. Un procès-verbal de soutenance est établi ; il est remis au responsable de l'unité et au service master MEEF 1 (situé à Bonneuil-sur-Marne). Les notes sont saisies par la ou le responsable de l'unité, sur la base dédiée, dans les délais de rigueur.

2.2.4. Assiduité

Les étudiant.e.s du Master sont tenus à l'assiduité, sauf cas particuliers contractualisés avec la ou le responsable du site où ils/elles sont inscrit.e.s. Cette assiduité est gage de réussite au master et elle est nécessaire à une préparation efficace au concours.

Une feuille d'émargement est systématiquement retournée par les enseignant.e.s aux secrétariats pédagogiques des sites de formation après chaque séance. Les dérogations à cette assiduité et les absences doivent être justifiées auprès des enseignant.e.s concerné.e.s et de la direction du site.

L'assiduité aux stages inscrits dans la maquette du diplôme est obligatoire.

- Il n'y a pas de rattrapage des ECUE liés aux stages (2^{ème} session) si ces derniers n'ont pas été effectués.
- Les stages non effectués, ne peuvent être reportés.

Ces deux cas de figure, entraînent la non validation de l'UE.

¹ Au cas où une session spéciale est organisée à l'intention d'étudiants sportifs de haut niveau ou au titre du régime dérogatoire, un quatrième sujet principal devra être élaboré.

Pour les étudiant.e.s du master semi-présentiel, la consultation des documents placés sur la plateforme EPREL est également de règle ainsi que la remise des travaux demandés à distance.

Lorsque le contrôle des connaissances prévu pour valider un enseignement est le contrôle continu, l'assiduité est prise en compte dans la notation. Au-delà de 25% d'absences qu'elles soient justifiées ou non, l'enseignant attribuera pour l'EC la mention « ABI » ou « ABJ » (qui se traduisent par un zéro). Une présence régulière et active permettra en outre d'apprécier positivement des travaux d'un niveau un peu juste.

Les absences non justifiées des étudiant.e.s en contrat d'apprentissage (Première année de master MEEF 1 en alternance) et des étudiant.e.s fonctionnaires stagiaires sont sanctionnées par un retrait sur salaire par l'employeur.

2.2.5. Absence aux épreuves

Dans le cas d'épreuves sur table, d'interrogations orales, de remise de travaux obligatoires organisés dans le cadre du contrôle continu, l'absence se traduit par la mention « ABI » (absence injustifiée) ou par la mention « ABJ » (absence justifiée) si un certificat médical est fourni. Dans les deux cas, cette absence entraîne l'attribution d'un zéro.

A chaque épreuve, les étudiant.e.s doivent émarger sur une liste de présence afin de ne pas être considéré.e.s comme absent.e.s.

2.2.6. Plagiat

Les étudiant.e.s sont mis en garde contre la pratique du plagiat, qui non seulement est une forme de fraude mais indique que les compétences à utiliser des lectures pour construire une réflexion personnelle ne sont pas acquises. Un travail plagié est passible dans tous les cas d'une note éliminatoire, sans préjuger d'éventuelles sanctions disciplinaires.

2.3. Régime dérogatoire

Les étudiant.e.s engagé.e.s dans la vie active (au moins à mi-temps), chargé.e.s de famille, etc. (voir la charte des examens) peuvent demander à bénéficier d'un régime dérogatoire concernant le contrôle des connaissances : les épreuves prévues en contrôle continu sont alors remplacées par un examen terminal écrit.

Les étudiant.e.s qui souhaitent bénéficier du régime dérogatoire de contrôle des connaissances doivent le signaler au secrétariat pédagogique du site dont ils dépendent et faire une demande écrite à la responsable du master MEEF ¹, au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre, en fournissant les justificatifs de leur situation particulière. Cependant, il est nécessaire d'informer clairement les étudiant.e.s qui se trouvent dans cette situation que l'inscription dans un groupe à horaires et modalités aménagés (formation en semi-présentiel) est plus favorable à la réussite de leurs études que le choix du régime dérogatoire d'examens.

La note de recherche en première année et le mémoire en seconde année doivent faire l'objet d'un travail régulier sur l'année. Ces deux objets ne peuvent être traités en régime dérogatoire.

3. Organisation des stages à l'étranger (M1)

Si la deuxième période de stage s'effectue à l'étranger dans le cadre des échanges internationaux, 6 heures de préparation et de formation spécifiques seront ajoutées au volume horaire de l'UE8. L'étudiant.e s'engage à suivre cette formation si sa candidature est retenue. Sa présence sera prise en compte dans l'assiduité. Le deuxième écrit réflexif du contrôle continu sera évalué par l'enseignant.e qui encadre le dispositif de stage à l'étranger.

Rappel :

Volume horaire de l'UE8 de la maquette de la première année de Master pour le ST2 :

25 heures

ST2 : 2 semaines de stage à l'étranger de pratique accompagnée en école primaire

² Rédiger un courrier officiel à l'attention de Madame la responsable du master MEEF 1, joint à un courriel adressé à masterpremierdegre@u-pec.fr, accompagné des pièces justificatives.

Organisation des enseignements :

- Les étudiant.e.s qui choisissent de participer à cette action devront quoi qu'il en soit suivre la préparation au sein du groupe où ils/elles sont rattaché.e.s et sur la totalité du volume horaire (25 heures) ;
- Les étudiant.e.s sont informé.e.s que les 6 heures spécifiques liées à cette action ainsi que la journée académique d'entretiens linguistique et de motivation, sont en supplément des heures du volume horaire réservé à l'UE8. Ils/elles doivent donc en accepter les conditions au moment de leur sélection ;
- L'évaluation des connaissances se fait pour cette UE sous la modalité d'un contrôle continu. Les étudiant.e.s ont donc deux travaux à rendre en fonction de l'organisation suivante :
 - Le premier travail est réalisé dans le cadre de la préparation au sein du groupe de référence et évalué par les enseignants en charge de cette formation ;
 - Un second travail est réalisé en appui du stage effectué à l'étranger et évalué par les enseignants impliqués dans l'action internationale.

Les deux notes sont prises en compte pour l'évaluation de l'UE8.

4. Système de notation

4.1 Attribution des notes

Principes généraux :

La note attribuée pour une UE est la moyenne des notes obtenues aux EC qui la composent, coefficientées par les ECTS.

Une note inférieure à 10 et supérieure ou égale à 7 dans une UE peut être compensée, selon le même principe, par la note obtenue aux autres UE.

Cas particuliers :

- **La note plancher de 7/20** est exigible pour chaque UE (excepté les UE de langue) et l'EC18.2 (mémoire et soutenance).
- **La note plancher de 10/20** est exigible pour les UE de langues vivantes étrangères, UE6 en première année de Master et UE11 en seconde année de Master. L'étudiant.e doit donc impérativement valider ces UE avec la note de 10 pour chacune d'elles.

Si au moins l'une de ces notes plancher n'est pas obtenue par l'étudiant.e, la compensation des notes entre UE et entre les deux EC de l'UE18 ne peut s'appliquer (cf exemples en annexe 1).

En cas de redoublement et de changement de maquette de formation (nouveaux étudiant.e.s provenant d'une autre ESPE ou d'une autre université), seules les UE validées (note au-dessus de 10/20 dans l'ancienne maquette) peuvent demander à bénéficier d'équivalences dans la maquette du master MEEF1.

4.2. Compensation

- À l'intérieur d'une UE, c'est-à-dire entre les EC d'une UE, les notes sont compensables quelles qu'elles soient (à l'exception de l'EC18.2). Ce cas de figure ne concerne pas les UE sans déclinaison d'EC et pour lesquelles on attribue une note globale. En première année : UE3, UE4, UE6, UE8 et UE9 ; en seconde année : UE11, UE12, UE13, UE14, UE15, UE16 et UE17.

- **en première année de Master**, entre UE d'un semestre, puis entre les deux semestres d'une année, les notes sont compensables, sauf pour une note inférieure à 7 (note « plancher ») et pour une note inférieure à 10 à l'UE6 (LVE).

- **en seconde année de Master**, entre UE d'un semestre, puis entre les deux semestres d'une année, les notes sont compensables, sauf pour une note inférieure à 7 (note « plancher ») et pour une note inférieure à 10 à l'UE11 (LVE).

- Si la note d'une UE se situe entre 7 et 10, la compensation entre UE s'applique. Si la note est compensée, les étudiant.e.s obtiennent les ECTS attachés à l'UE.

4.3. Seconde session

Une seconde session d'examens est organisée en juin, il n'y a donc pas de session en septembre. Les étudiant.e.s sont convoqué.e.s aux épreuves de la seconde session uniquement pour les ECUE auxquels le jury ne les a pas déclaré.e.s admis.e.s à l'issue de la première session.

Un EC ou une UE dont la note est \geq à 10 ne peut être repassé en 2^{ème} session.

De même un EC ou une UE, dont la note est \geq à 7 et $<$ à 10, ne peut être repassé en 2^{ème} session dès lors que le système de compensation valide le semestre.

Dans tous les cas où un.e étudiant.e bénéficie de la 2^e session, c'est la note la plus élevée qui sera conservée.

Lorsqu'un ECUE est sous le régime du contrôle continu et que l'étudiant.e n'y a pas été déclaré.e admis.e, pour note insuffisante ou travail non remis, à l'issue de la première session, il lui sera proposé par son enseignant.e de nouvelles modalités et/ou une nouvelle date limite de remise des travaux demandés pour la seconde session. Une épreuve écrite peut donc être organisée en seconde session.

Dans le cas des mémoires de M2 (EC18.2), les étudiant.e.s qui n'auront pas encore complètement finalisé leur mémoire pour la première session ne seront noté.e.s qu'à la seconde session.

Les UE3, UE8 de la première année de Master et les UE13 et UE17 de la seconde année de Master ne peuvent pas être rattrapées en seconde session quand les stages liés aux UE n'ont pas été effectués.

Synthèse notes plancher :

EC	Pas de note plancher (sauf EC18.2)
UE et EC18.2	Note plancher à 7/20
UE6 et UE11 (LVE)	Note plancher à 10/20

5. Jury du diplôme

5.1. Composition, rôle (cf. charte des examens UPEC)

Le jury de diplôme se réunit après la fin de chaque semestre.

Ses travaux sont préparés par des commissions qui, sur chacun des sites de l'ÉSPÉ, réunissent les coordonnateurs d'équipes et d'enseignements autour de la ou du responsable du site et de ses adjoint.e.s.

Le jury du diplôme est composé d'enseignant.e.s-chercheurs ou enseignant.e.s intervenant dans la formation.

Le jury délibère à partir des notes obtenues par les étudiant.e.s aux différentes épreuves du contrôle de connaissances et des propositions des commissions de sites.

Le jury est souverain et seul habilité à procéder à des modifications de notes.

5.2. Communication des notes

Après la réunion du jury, les résultats sont affichés et le relevé de ses notes peut être consulté en ligne par chaque étudiant.e à une adresse qui lui est alors communiquée. Un relevé officiel des notes (exemplaire unique) est fourni à chaque étudiant.e, sur sa demande, par le secrétariat pédagogique de son site de formation. Il est conseillé de demander ce relevé de notes seul document officiel, avec le diplôme, qui justifie des résultats d'un cursus universitaire.

6. Passage de la première année de Master en seconde année de Master, redoublement

Le passage de la première année de Master en seconde année de Master est soumis à l'obtention de l'ensemble des UE de la première année de master. Il n'est pas soumis à une

sélection supplémentaire. **Il n'y a pas de passage conditionnel de la première année de Master en seconde année de Master.**

Cas particuliers des EFS

Les lauréat.e.s au concours de recrutement de professeurs des écoles seront inscrit.e.s :

- en 2^{ème} année de master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - 1er degré, si ils/elles sont titulaires d'un niveau de diplôme équivalent à BAC + 4 et ont l'obligation de valider la seconde année du Master MEEF 1 selon les conditions prévues par la loi.
- en DU, si ils/elles sont titulaires d'un niveau de diplôme équivalent à BAC + 5 ou dispensé.e.s de la condition de diplôme. En fonction de leur cursus antérieur, ces étudiant.e.s lauréat.e.s au concours de recrutement de professeurs des écoles seront inscrit.e.s dans un des deux parcours adaptés du DU :
 - **DU de professionnalisation** pour les étudiant.e.s titulaires d'un master autre que MEEF 1 (ou enseignement) et pour les étudiant.e.s dispensé.e.s de la condition de diplôme.
 - **DU d'approfondissement** pour les étudiant.e.s titulaires d'un master MEEF 1 (ou enseignement).

Le redoublement n'est de droit ni pour la 1^{ère} année de Master, ni pour la 2^{ème} année de Master. Il est soumis à la décision du jury de deuxième session.

Les étudiant.e.s qui redoublent conservent les crédits ECTS acquis, ainsi que les notes des ECUE validés. En revanche, dans les ECUE qui n'ont pas été validés, les notes précédemment obtenues et inférieures à 10 ne sont pas conservées ; tous les contrôles des EC ou UE ajournés doivent être repassés.

En cas de redoublement en 1^{ère} année de Master, l'étudiant.e qui n'a pas validé les UE en lien avec le stage, doit refaire la ou les périodes de stage correspondant aux UE à valider (UE3 au semestre 1 et/ou UE8 au semestre 2) pour les M1, et l'ensemble des stages pour les M2 non EFS.

7. Choix de l'Unité d'approfondissement et de recherche (UAR)

L'étudiant.e s'inscrit en début d'année universitaire dans une unité d'approfondissement et de recherche **uniquement sur la base dédiée et avec son numéro d'étudiant.e**. Il /elle doit donc avoir finalisé son inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'UPEC ou de l'ÉSPÉ (Voir informations sur le site WEB de l'ESPE de l'académie de Créteil. Ses choix peuvent être liés aux contenus d'enseignement et à la localisation géographique de l'unité (voir brochures des deux années en ligne).

Certaines modalités de formation, notamment la formation semi présentielle du site ÉSPÉ de Livry-Gargan et la modalité à distance ne permettent pas d'accéder à l'ensemble des unités pour des raisons d'organisation de leur formation.

Les unités signalées par un S sont réservées à la modalité de formation en semi présentiel et les unités signalées par un D sont réservées à la modalité de formation à distance.

Les nouveaux étudiant.e.s professeurs des écoles stagiaires inscrit.e.s en 2^{ème} année de Master (formation diplômante – M2), provenant d'une autre université et/ou d'une autre académie, peuvent s'inscrire dans des unités d'approfondissement et de recherche **dédiées** (voir brochure de la 2^{ème} année de Master en ligne).

En cas de redoublement ou de passage de la première à la deuxième année de master, l'étudiant.e est réinscrit.e pédagogiquement dans la même UAR que l'année précédente, dans la base dédiée, par le service master MEEF 1, une fois que son inscription administrative est validée et que son numéro d'étudiant.e est réactivé.

II. LE PORTFOLIO, OUTIL DE FORMATION ET D'ÉVALUATION

Au cours des deux années de master, et particulièrement à l'occasion des stages en milieu scolaire, l'étudiant.e constitue un portfolio.

Ce portfolio doit permettre à l'étudiant.e de jalonner les étapes de sa formation et de constituer une mémoire de son parcours.

Les atouts du portfolio comme outil de formation et d'évaluation de la formation sont aujourd'hui bien connus. Celui-ci invite l'étudiant.e en formation :

- à rassembler ses travaux (analyses diverses), différentes traces de sa pratique (documents préparatoires, productions d'élèves, modèles, grilles d'analyse, supports pédagogiques) et des apports théoriques (extraits d'ouvrage, articles...) sur des supports variés (textes, séquences filmées, références...) et sous des formes adaptées aux différents aspects du travail (fiches de préparation, comptes rendus et analyses de moments de classe, descriptions du contexte, projets d'établissement ou concernant des élèves particuliers, portraits ou monographies d'élèves, journal professionnel, présentation d'un problème rencontré, entretien avec un formateur, messages postés sur un blog, fiches de lecture, grille d'observation...),

- à sélectionner certains de ces éléments,
- à les organiser,
- à les mettre en perspective,
- à les synthétiser et à les commenter.

L'élaboration écrite favorise la prise de distance, la mise en relation d'éléments épars et la production d'un sens en relation avec les contenus d'enseignements, et contribue à la construction d'une posture professionnelle. L'appui sur des réalisations en situation professionnelle permet aussi une évaluation « authentique », c'est-à-dire reliée aux situations du monde réel, directement en prise avec les manifestations des compétences que vise la formation.

Le portfolio, constitué de documents variés, peut prendre différentes formes : papier, numérique, mixte, etc.

Le portfolio permet à l'étudiant.e de développer :

- La capacité à recueillir des données et à identifier des éléments pertinents pour l'analyse,
- La capacité à formuler un problème professionnel (problème qui sera problématisé dans le mémoire),
- La capacité à proposer des prolongements susceptibles de prendre en charge les difficultés rencontrées.

En première année de master, des documents extraits de celui-ci servent à l'évaluation des UE3 et UE8.

En seconde année, l'ensemble des documents qui le constituent sert de base à l'analyse demandée pour l'évaluation de l'UE13 et d'une partie de l'évaluation de l'UE17.

Ce portfolio pourra aussi être exploité par l'étudiant.e dans le cadre des unités de d'approfondissement et de recherche (note de recherche, mémoire).

1. Un outil de formation : exemples de contenus possibles du portfolio

Pour la première année de Master

UE3

Stage 1 (ST1) : Illustrer des apports théoriques par l'observation.

Préparation et exploitation du ST1.

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes : documents préparatoires à l'observation, à l'enregistrement et à l'analyse des pratiques ; méthodologie de l'observation des élèves et des situations de classe. Conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignant.e.s (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant.e, en lien avec les enseignements de l'UE3 : analyses de situations d'apprentissage mettant en évidence l'articulation entre théorie et pratique (éclairage réciproque des observations en stage et des apports notionnels).

UE8

Stage 2 (ST2). Stage de pratique accompagnée et interrogations sur des problématiques possibles de recherche (en lien avec les UE4 et 9).

Préparation et exploitation du ST2.

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes (cadrage) : conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignant.e.s (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant.e en lien avec les enseignements de l'UE1 et de l'UE5 : documents préparatoires en appui sur les connaissances disciplinaires ; mise en œuvre de la didactique des disciplines dans le cadre du stage de pratique accompagnée.

- Rédigés par les formateurs : conseils formulés par l'enseignant.e de la classe d'accueil, par les formateurs, grilles d'observation, rapports de visite, etc.

Pour la seconde année de Master

UE13

Stage 1/2 temps filé (étudiant.e.s professeurs des écoles stagiaires)

Ou Stage 8 semaines, 1 journée filée par semaine (étudiant.e.s non professeurs des écoles stagiaires)

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes (cadrage) : conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignants (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant.e en lien avec les enseignements de l'UE10 : analyses de séances de classes appuyées sur des connaissances disciplinaires, didactiques, pédagogiques (présence de références théoriques, de supports pédagogiques etc.).

- Rédigés par les formateurs : conseils, documents de cadrage, outils d'analyse etc.

UE17

Stage 1/2 temps filé (étudiant.e.s professeurs des écoles stagiaires)

Ou Stage 8 semaines, 1 journée filée par semaine (étudiant.e.s non professeurs des écoles stagiaires)

Suggestions de types de documents

- Élaborés au sein des équipes (cadrage) : conseils pour l'élaboration d'une séquence, d'une séance, fiche de préparation ; documents divers fournis par l'équipe des enseignant.e.s (exemples d'outils, documents théoriques etc.).

- Rédigés par l'étudiant.e en lien avec les enseignements de l'UE15 :

- fiches de parcours à partir des ressources des campus numériques Téléformation Lecture (TFL) et Téléformation Mathématiques (TFM),
- éléments issus des ateliers auxquels a participé l'étudiant.e,
- documents élaborés et recueillis pendant le stage.

- Rédigés par les formateurs : écrits de conseils des différents professionnels engagés dans l'accompagnement du stage qui serviront d'appui à l'analyse.

2. Un outil d'évaluation : travaux demandés pour le contrôle des connaissances

Pour la première année de Master

UE3

Stage 1 (ST1) : Illustrer des apports théoriques par l'observation.

Préparation et exploitation du ST1.

Le stage est évalué dans le cadre de l'UE3 sous le régime du contrôle continu. Pour valider cet EC, les étudiants extraient de leur portfolio 2 documents (4 à 5 pages en tout, soit 8 000 à 12 000 signes) consacrés à l'analyse d'une situation de classe, à partir des observations faites pendant le stage et en s'appuyant sur un cadre théorique d'interprétation.

L'étudiant.e remet son travail, selon les sites, au formateur concerné, au coordonnateur de l'EC ou au secrétariat pédagogique de son site de formation qui répartit les travaux, en priorité entre les formateurs qui interviennent dans l'EC.

UE8

Stage ST2. Pratique accompagnée et interrogations sur des problématiques possibles de recherche.

Préparation et exploitation du stage ST2.

Le stage est évalué dans le cadre de l'UE8 sous le régime du contrôle continu. Pour valider cet EC, les étudiant.e.s extraient de leur portfolio deux documents (4 à 5 pages en tout, soit 8 000 à 12 000 signes). Ces documents visent la contextualisation, la présentation et l'analyse³ d'une fiche de préparation de séance réalisée dans le cadre du ST2. Ils portent sur toute discipline ou domaine, ou sur une question transversale aux disciplines.

L'étudiant.e remet son travail, selon les sites, au formateur concerné, au coordonnateur de l'EC ou au secrétariat pédagogique de son site de formation qui répartit les travaux, en priorité entre les formateurs qui interviennent dans l'EC.

Dans le cas d'un stage effectué à l'étranger, le travail peut intégrer une comparaison entre la manière d'enseigner dans le système français et le pays où se déroule le stage. La note est attribuée par l'un des formateurs qui ont encadré l'action.

Pour la seconde année de Master (étudiant.e.s professeurs des écoles stagiaires)

UE13

Stage 1/2 temps filé (étudiant.e.s professeur.e.s des écoles stagiaires)

Session 1 :

Contrôle continu écrit : deux états d'une même production

Il s'agira, à partir d'une situation d'apprentissage mise en œuvre durant le stage, de proposer une description contextualisée, puis une interprétation visant à faire le lien avec les compétences professionnelles du référentiel mises en jeu, en choisissant d'approfondir un axe particulier d'analyse de ce qui a déjà été mis en œuvre et de présenter les alternatives projetées.

Cette production s'appuiera en particulier sur :

- les écrits formatifs (fiche conseil, bilan d'étape de la commission mixte),
- la pratique lors du stage,
- les outils élaborés au cours de la formation (grille d'observation...),
- un ancrage théorique spécifique et référencé.

Session 2 :

- Ecrit de la session 1 amélioré, en tenant compte des remarques formatives apportées par l'enseignant.e qui a évalué l'écrit.
- Un écrit professionnel lié au stage.

Liens avec d'autres UE et avec le référentiel de compétences :

UE12 et UE16 (contexte d'exercice du métier)

Les compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation travaillées dans les UE13 et 17 sont principalement :

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

³ Par analyse on entendra, au-delà de la description, appui sur des connaissances et mises en relation.

- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

UE17

Stage 1/2 temps filé (étudiant.e.s professeur.e.s des écoles stagiaires)

Session 1 :

Un écrit de 10 000 caractères qui présentera les caractéristiques suivantes :

- 1- Identifier et formuler une question professionnelle posée (obstacle professionnel ou stabilisation d'un geste professionnel construit au cours de l'année);
- 2- Référencer le problème défini aux trois corpus en usage : champ institutionnel, champ professionnel, champ scientifique
- 3- Définir et présenter des traits caractéristiques de la situation retenue pour rendre compte du problème professionnel initial (appui sur des traces réelles du terrain) et montrer l'évolution des compétences ciblées
- 4- Proposer des alternatives réelles ou virtuelles à la réponse initiale apportée montrant des transformations de la pratique.

Une évaluation par les tuteurs de la pratique professionnelle mise en oeuvre dans le cadre de la pratique de classe.

L'évolution de la pratique et la prise en compte de la formation dans cette évolution, constitueront des critères privilégiés.

Session 2 : Un écrit professionnel lié au stage.

Liens avec d'autres UE et avec le référentiel de compétences UE12 et UE16 (contexte d'exercice du métier)

Les compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation travaillées dans les UE13 et 17 sont principalement :

- P3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Pour la seconde année de Master (étudiant.e.s non professeur.e.s des écoles stagiaires)

UE13

Stage 8 semaines, 1 journée filée par semaine en pratique accompagnée

Travail qui sera évalué sous deux états progressifs dans le semestre 3 :

Session 1 :

1^{er} état : À partir d'une analyse d'une séance contextualisée, l'étudiant.e devra dégager un questionnement professionnel et y apporter des réponses justifiées. Cet écrit comportera 4 à 5 pages de 2 000 signes par page hors annexe (fiche de préparation, production d'élèves...).

2^e état : L'étudiant.e, en appui sur sa pratique professionnelle au cours du stage en école, sera amené.e à vérifier les hypothèses du 1^{er} état de son travail. L'analyse portera sur la pertinence des réponses pédagogiques mises en oeuvre.

Session 2 :

- Ecrit de la session 1 amélioré, en tenant compte des remarques formatives apportées par l'enseignant.e qui a évalué l'écrit.
- Un écrit professionnel lié au stage.

UE17

Stage 8 semaines, 1 journée filée par semaine en pratique accompagnée

Session 1 :

Écrit réflexif

Présenter et analyser une séance réalisée dans le cadre du stage, à l'aide d'outils théoriques. Approfondir un axe en lien avec les compétences professionnelles (point d'appui ou

difficulté) étudiées. A partir de l'étude a priori, analyser les éléments déjà mis en oeuvre et présenter les alternatives projetées nourries par des savoirs de référence.

Examen oral

Présenter et développer la situation de la classe qui a fait l'objet du document déjà remis pour l'écrit réflexif.

Session 2 :

Reprise de l'écrit réflexif (état 2) en prenant soin de répondre aux points ayant été jugés insuffisants dans l'écrit et l'oral de session 1.

Liens avec d'autres UE et avec le référentiel de compétences

UE12 et UE16 (contexte d'exercice du métier)

Les compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation travaillées dans les UE 13 et 17 sont principalement :

- P3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

III. UNITES D'APPROFONDISSEMENT ET DE RECHERCHE (UAR)

1. Note de recherche (première année de Master)

Le volume attendu est d'une trentaine de pages. On peut traduire cette longueur en 60 000 signes (espaces compris) environ (soit 30 pages de 2 000 signes, si on utilise la police Times New Roman, 12, Interligne 1,5, marges de 3 cm).

La présentation et les exigences bibliographiques sont les mêmes que pour le mémoire.

À remettre en 2 exemplaires à la directrice ou au directeur de la note de recherche (qui reçoit aussi une version numérique),

Les notes sont saisies **par les responsables d'UAR sur la base dédiée en respectant impérativement les délais** indiqués par le calendrier de l'année.

2. Mémoire (seconde année de Master)

Le volume attendu est d'une cinquantaine de pages. On peut traduire ce volume en 100 000 signes (espaces compris) environ (soit 50 pages de 2 000 signes, si on utilise la police Times New Roman, 12, Interligne 1,5, marges de 3 cm).

Couverture et page de garde : indiquer le nom de l'étudiant.e, le titre du mémoire, le diplôme (master 2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » - 1^{er} degré), l'intitulé et le numéro de l'option et l'année universitaire.

Quatrième de couverture : la présence d'un résumé n'est pas obligatoire.

La présence des références bibliographiques à la fin du mémoire constitue un critère d'évaluation du mémoire et fait partie du travail d'initiation à la recherche. Ces références seront présentées en respectant des normes cohérentes, de préférence les normes APA, auxquelles ont été initié.e.s les étudiant.e.s dans les unités qui ont bénéficié des intervenants de la BUFM. Se référer aussi aux normes APA pour les notes de bas de page, etc. (voir par exemple :

http://www.unites.uqam.ca/grem/colloque/documents/NORMES_APA.pdf)

Des annexes peuvent figurer en plus du mémoire lui-même (ensemble des matériaux qui ont été analysés dans le mémoire : corpus, données, entretiens retranscrits, enregistrements de séances, photos, etc. en fonction du sujet). Elles sont paginées en recommençant la numérotation à 1.

Soutenance

Le jury est composé de deux enseignant.e.s dont la directrice ou le directeur de mémoire.

Pour les UAR gérées par l'ÉSPÉ, la directrice ou le directeur de mémoire et le deuxième membre du jury doivent être :

- un.e enseignant.e-chercheur, docteur.e ou enseignant.e reconnu.e par ses publications dans des revues scientifiques ;

- et un.e autre enseignant.e ou maître formateur.

Durée de la soutenance : 35 minutes (environ 15 minutes de présentation et 20 minutes de réponses aux questions / discussion).

Les mémoires sont adressés à la personne qui dirige le mémoire en version numérique et deux exemplaires en version papier. Un exemplaire supplémentaire est déposé au secrétariat pédagogique du site de rattachement de l'étudiant.e, après la session 1 s'il est validé, ou après la session 2 dans tous les cas. Les mémoires sont archivés trois ans dans les secrétariats pédagogiques de l'ÉSPÉ ou dans les départements des universités où la soutenance a eu lieu.

Il est possible aux étudiant.e.s de déposer leurs mémoires en ligne sur la base « DUMAS » en accord avec leur directeur ou directrice de mémoire dès l'instant où ils ont été évalués avec excellence (note > 16).

La date et le lieu de soutenance, ainsi que la composition du jury de soutenance sont fixés par la personne qui dirige le mémoire, en accord avec la ou le responsable de l'unité d'approfondissement et de recherche et, dans le cas des UAR de l'ÉSPÉ, en lien avec le secrétariat pédagogique du site où a lieu la soutenance.

Les notes doivent être saisies, par la ou le responsable de l'unité d'approfondissement et de recherche, **sur la base dédiée, dans les délais indiqués pour la première puis pour la seconde session. Il n'y a pas de session en septembre. Le respect de ces dates est donc primordial.**

NB : l'absence de saisie de notes en temps et heure risque d'empêcher un.e étudiant.e de se voir attribuer le master et donc, si elle ou il est reçu.e au concours, de pouvoir bénéficier de son admission pour être titularisé.e.

La directrice ou le directeur de mémoire peut décider de ne pas faire soutenir un.e étudiant.e, en session 1, si le mémoire présenté ne respecte pas les critères énoncés ci-dessus (forme, longueur, bibliographie, ..). Il peut également proposer à l'étudiant.e de reporter la soutenance en session 2, s'il juge le mémoire insuffisant et non abouti en session 1, ce qui justifierait une note inférieure à 7 (note plancher). La soutenance en session 2 est accordée de droit à l'étudiant.e.

Les étudiant.e.s peuvent proposer, **en accord avec leur directeur ou directrice de recherche**, un mémoire en binôme.

Modalités de mise en œuvre :

- Les binômes réunissent deux étudiant.e.s conservant chacun.e son directeur/directrice de mémoire.
- L'élaboration du travail de recherche est commune aux deux étudiant.e.s à toutes les étapes de la recherche et de l'écriture devant mener à la production finale du mémoire.
- Cette élaboration commune est garantie par le suivi du directeur/directrice de chaque étudiant.e du binôme qui s'en assure au cours des rendez-vous individualisés qui jalonnent l'année.
- Les exigences restent identiques et sont celles qui sont indiquées dans le vademécum du contrôle de connaissances, à une différence près : les 100 000 signes exigés pour un mémoire réalisé individuellement, sont augmentés pour atteindre 150 000 signes.
- La soutenance réunit les deux étudiant.e.s et les deux directeurs/directrices de mémoire lors d'un temps commun. Le temps de soutenance est dans ce cas doublé, afin de garantir un temps d'exposé et de discussion/questionnement suffisant et également réparti.

Le jury peut attribuer une note différente à chaque étudiant.e du binôme.

Système de notation et de compensation
Master MEEF 1 - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Attribution des notes

La note attribuée pour une UE est coefficientée par les ECTS. Une note inférieure à 10 dans une UE peut être compensée, selon le même principe, par la note obtenue aux autres UE.

La note plancher de 7/20 est exigible à chaque UE (voir ci-dessous la section consacrée aux compensations.) et à l'EC18.2 (mémoire et soutenance).

La note plancher de 10/20 est exigible aux UE de langue (UE6 en première année et UE11 en deuxième année).

Compensation

- Entre UE d'un semestre, puis d'une année, les notes sont compensables, **sauf pour une note inférieure à 7 ou à 10 (note « plancher »)**.

- Si la note d'une UE se situe entre 7 et 10, la compensation entre UE s'applique. Si la note est compensée, les étudiants obtiennent les ECTS attachés à l'UE.

Seconde session

Une seconde session d'examens est organisée en juin. Les étudiants sont convoqués aux épreuves de la seconde session uniquement pour les UE et/ou EC auxquels le jury ne les a pas déclarés admis à l'issue de la première session et si le semestre n'a pas été validé par compensation..

Dans tous les cas où un étudiant bénéficie de la 2^e session, c'est la note la plus élevée qui sera conservée.

Lorsqu'une UE est sous le régime du contrôle continu et que l'étudiant n'y a pas été déclaré admis, pour note insuffisante ou travail non remis, à l'issue de la première session, il se voit proposer par son enseignant de nouvelles modalités et/ou une nouvelle date limite de remise des travaux demandés. Une épreuve écrite peut donc être organisée en seconde session. La note la plus élevée sera saisie dans Apogée.

Dans le cas des mémoires en deuxième année (EC18.2), les étudiants qui n'auront pas encore complètement finalisé leur mémoire pour la première session, en accord avec leur directeur ou directrice de mémoire, ne seront notés qu'à la seconde session. **Attention** : cet EC a une note plancher de 7/20.

Exemples de calcul avec système de compensation et note plancher (les numéros d'UE sont fictifs)

	UE (fictives)	Session 1		Résultats	Session 2		Résultats	Master MEEF
		Notes	Coeff.		Notes	Coeff.		
Exemple 1	UE1	13	3	Admis session 1				
	UE2	15	7					
	UE3	10	2					
Moyenne		13,6		Master validé				
Exemple 2	UE1	18	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2	18	3	Admis session 2	
	UE2	6 < Note plancher	7		11	7		
	UE3	18	2		18	2		
Moyenne		9,5		Master non validé	13,9		Master validé	
Exemple 3	UE1	8 Inférieure à 10	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2	10	3	Non admis session 2	Redoublement (Garde le bénéfice des UE validées \geq à 10 avec les ECTS) Doit valider UE inférieure à 10 donc UE2
	UE2	9 Inférieure à 10	7		9	7		
	UE3	11	2		11	2		
Moyenne		9		Master non validé	9,8		Master non validé	
Exemple 4	UE1	17	3	Non admis session 1 Rattrapage en session 2	17	3	Admis session 2	
	UE2	15	7		15	7		
	UE3	5 < Note plancher	2		7 Inférieure à 10 compensée	2		
Moyenne		13,8		Master non validé	14,1		Master validé	

Abréviations et sigles

MEEF 1 :	Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » - premier degré
BUFM :	Bibliothèque universitaire de formation des maitres.
CRPE :	Concours de recrutement de professeurs des écoles
ECTS :	Crédit européen (European Credits Transfer System)
ECUE :	Elément constitutif d'unité d'enseignement (appelé aussi EC : élément constitutif)
EPREL :	Espace pédagogique de ressources en ligne
ÉSPÉ :	Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
MF :	Maitre formateur
UAR :	Unité d'approfondissement et de recherche
S1, S2, S3, S4:	Semestre 1, semestre 2, semestre 3, semestre 4
UE :	Unité d'enseignement